



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'EXPLOITATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PLACE DES MARTYRS

Procédure de publicité et de mise en concurrence issue de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Exploitation de l'emplacement souhaité par la Commune

Le présent avis a pour objet la mise à disposition à titre onéreux du domaine public à des fins commerciales d'un emplacement situé sur la Place des Martyrs de l'Occupation de la Ville de Clichy-la-Garenne, d'une emprise totale 50 m² et un diamètre de 8m en vue de l'exploitation à titre exclusif d'un :

Manège à destination des enfants

Le manège devra idéalement avoir un caractère ancien, toute autre proposition sera également étudiée du moment que les équipements sont en excellent état de fonctionnement et en parfait état esthétique
Le candidat devra être à jour de toutes les autorisations d'exploitation liées à son activité.

Cet appel à candidature s'adresse aux commerçants, forains et à tout professionnel étant admis à y répondre suivant les conditions indiquées dans l'Appel à manifestation d'intérêt consultable sur demande auprès du service Commerce 01 47 15 95 23 ou commerce@ville-clichy.fr

Durée et redevance

La durée de l'autorisation sera de douze mois renouvelables. Dans le cas où la commune devrait mettre fin à la présente convention de manière anticipée pour un motif d'intérêt général lié notamment au début des travaux sur cette zone, aucune indemnité compensatrice ne pourra être sollicitée par l'occupant. Dans ce cas un prorata serait appliqué pour la redevance.

La redevance annuelle d'exploitation du domaine public à des fins commerciales est de 33.60€/m²
L'autorisation sera formalisée via une convention d'occupation temporaire du domaine public entre le candidat et la Ville de Clichy.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- photos des équipements
- Copie du KBIS de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation de sécurité en cours de validité
- Une fiche d'information à retirer auprès du service Développement Economique et retourner complétée

Les dossiers devront être remis le vendredi 5 décembre 2025 à 12h au plus tard :

- par lettre recommandée adressée au service du développement économique, Bâtiment Administratif 51 rue Pierre, 92110 CLICHY
- par dépôt contre récépissé sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 9H à 12H et de 14H à 17H.
- par courriel : commerce@ville-clichy.fr (demander un accusé de réception)

Les dossiers arrivés après le 5 décembre à 12h ou incomplets ne seront pas étudiés.

Renseignements complémentaires

Service de Développement Economique au 01 47 15 95 23 ou à commerce@ville-clichy.fr